

PORT CORPORATION DE GESTION DU PORT DE BAIE-COMEAU



AVIS PUBLIC

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU TERMINAL N° 5 AU PORT DE BAIE-COMEAU SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet.

Le projet consiste à déconstruire le quai existant du terminal, aménagé au début des années 1960 et devenu non-sécuritaire, à agrandir le terrain du terminal ainsi qu'à construire un nouveau poste d'accostage pouvant recevoir des navires ayant une capacité allant jusqu'à 40 000 tonnes de port en lourd (TPL). Selon leur capacité de transport ainsi que la capacité d'entreposage sur le terrain du terminal, une dizaine jusqu'à une trentaine de navires pourraient utiliser le terminal chaque année.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Internet suivante: https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-04-071

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 23 juin 2023 de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet au numéro 418 521-3830 et, sans frais, au 1 800 561-1616 et sur le site Internet du ministère du Développement durable, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs au <https://www.environnement.gouv.qc.ca/>

Date de l'avis : le 24 mai 2023

Cet avis est publié par la Corporation de gestion du Port de Baie-Comeau conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).